MAIRIE de MONTBRISON	TRANSFERT DE DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté n°2026-741-A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 04/11/2026

Demande déposée le 26/10/2026 **Affichage récépissé dépôt de dossier : 26/10/2026** **Date de transmission au représentant de l'Etat : 04/11/2026**	**N°DP 042 147 25 00069 T01**

Par :	**SAS CAP IMMO**
Demeurant à :	**3 Bis Rue Francisque Reymond** **42600 MONTBRISON**
Représentée par :	**Monsieur MAISSE Loïc**
Sur un terrain sis à :	**3 Rue du Faubourg de la Madeleine** **42600 MONTBRISON** **147 BI 160, 147 BI 36**
Nature des Travaux :	Ravalement de la façade Est avec remplacement des menuiseries, peinture des volets et mise en place de garde-corps (Partie D)

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses Articles L 421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,
Vu la déclaration préalable n° DP 042 147 25 00069 accordée le 22/04/2025 à la SAS THEMELIO représentée par Monsieur Loïc MAISSE,
Vu la demande de transfert susvisée en date du 26/10/2026 de la SAS CAP IMMO représentée par Monsieur Loïc MAISSE,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La déclaration préalable n° DP 042 147 25 00069, accordée à la SAS THEMELIO le 22/04/2025, **EST TRANSFEREE** à la **SAS CAP IMMO**, pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 : Les prescriptions mentionnées sur la déclaration préalable d'origine sont maintenues.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté n'a pas pour effet de proroger le délai de validité de la déclaration préalable initiale.

Fait à MONTBRISON,

Le 04/11/2026

Arlette SURGEY
Adjointe en charge de l'urbanisme et
action cœur de ville

MAIRIE DE MONTBRISON LOIRE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.